

Frigoriste

RÉF | 2985

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Assurer la gestion administrative et commerciale : rédaction des documents administratifs et commerciaux, négociation d'affaires, gestion du personnel et de l'administration de l'entreprise, réalisation de travaux de gestion avec PC;
- Assurer la gestion d'un chantier : gestion des travaux et équipements sur chantier, mise en œuvre des normes et réglementations sectorielles, conseils donnés au client ou à l'architecte, organisation de la réception d'une installation, suivi des évolutions techniques;
- Concevoir une installation en froid et en climatisation : analyse des besoins du client, étude du bilan thermique d'une installation, réalisation d'une installation frigorigène, d'une installation de froid sur véhicule, d'une installation de climatisation de bâtiment, étude d'un groupe de conditionnement d'air HVAC, étude d'une installation de climatisation auto;
- Gérer la maintenance d'une installation en froid et en climatisation: réalisation de la maintenance d'une installation, adaptation d'une installation déjà existante.

Programme

- **Cours professionnels :**

Année préparatoire :

Chantier et atelier; Équipement hydraulique; Commandes électriques et régulation; Soudo-brasage; Mise en service; Dépannage; Finition; Structure de chambres froides; Climatisation.

1ère année :

Analyse des besoins; Bilan thermique; Gestion chantier; Gestion des frais et projet; Installation frigorigène.

2ème année :

Installations de chambres froides sur véhicules; Electricité et régulation; Gestion chantier; Climatisation

bâtiment; Informatique; Marketing et service après-vente; Gestion des frais et projets; Gestion maintenance; Conditionnement d'air HVAC; Réglementation environnementale.

[Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#)

• **Cours de Gestion :**

Esprit d'entreprendre; Création d'entreprise; Législation; Stratégie commerciale; Gestion commerciale; Comptabilité; Fiscalité; Plan financier.

• **Pratique Professionnelle :**

Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'un(e) :

- **[Convention de stage](#)** passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un **[délégué à la tutelle](#)**.
- Contrat de travail
- Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Le **[délégué à la tutelle](#)** est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

**Certification(s)
visée(s)**

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

3 ans

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours

peuvent être donnés en journée.

Début

Septembre

Coût

325 € par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois sur présentation du formulaire A15 de moins de 2 mois -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date **ET** répondre à l'une des conditions ci-après:

- OU** 4ème année réussie en secondaire général, technique ou artistique;
- OU** CESI;
- OU** 6ème année secondaire professionnelle réussie (soit le CE6P, soit le CQ6P);
- OU** Certificat d'apprentissage;
- OU** Examen d'admission.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.

Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.

Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :

- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.

Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur [le site de l'organisme](#). La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages ([voir les permanences](#)).

Organisme**efp / SFPME- Chef d'Entreprise**

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
<http://www.efp-bxl.be>